



Handicap copropriété et parking

Par **Julie95240**, le **08/10/2019** à **17:54**

Bonjour a tous,

J'ai emménagé avec mon conjoint en tant que locataire dans une copropriété. Je suis dans un petit immeuble de 3 logements et il y a des petits appartements un peu plus loin, faisant partie de cette copropriété.

Etant en situation de handicap, je garais ma voiture sur une place dans la cour.

Il y a quelques jours, le fils d'un des copropriétaires est venu pour signaler que les places sont à lui que ma voiture gêne.

Il nous signale que ma propriétaire a acheté le rdc et le 1er (où nous vivons) et que le 2è étage est à son père, qu'elle a acheté depuis peu et que de toute façon, il n'y a aucun syndicat!

Je m'interroge sur mes droits car je me suis renseignée et cela n'est a priori pas légal. De plus, nous payons des charges, j'ignore sur quoi ils se fondent donc.

Merci pour vos réponses.

Julie

Par **morobar**, le **08/10/2019** à **18:19**

Bonjour,

QUestions à poser à votre bailleur, le calcul et la répercussion des charges, ainsi que, le cas

échéant l'emplacement de stationnement si décrit au bail.